

niort agglo

Agglomération du Niortais

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

ARRETE PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (FNCCR)

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Jérôme BALOGÉ a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté de délégation de signature au profit de Monsieur Elmano MARTINS, 5^{ème} Vice-Président, en date du 17 juillet 2020 ;

ARRETE :

Article 1 :

Monsieur Elmano MARTINS est désigné comme représentant permanent du Président à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Article 2 :

Le présent arrêté de désignation sera affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture du département des Deux-Sèvres, publié et notifié à l'intéressé.

A Niort, le 30/09/2025

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Jérôme BALOGÉ

